

## **Conditions de prise en charge assouplies ainsi que stabilité des fourchettes de prix et des prix fixes pour la récolte de pommes de terre 2025**

*Les bases pour la récolte de pommes de terre 2025 sont posées. Après d'intenses négociations, les représentants de la production, du commerce et de l'industrie se sont mis d'accord sur le maintien des fourchettes de prix moyennes actuelles et des prix fixes pour la récolte principale à venir. Des adaptations ont été apportées aux conditions de prise en charge des pommes de terre de transformation. Celles-ci ont été assouplies, ce qui permet au secteur de réduire le gaspillage alimentaire.*

Au cours des derniers mois, les représentants de la production, du commerce et de l'industrie ont mené des négociations intensives sur les conditions de prise en charge ainsi que sur les fourchettes de prix et les prix fixes pour la récolte principale de 2025 à venir. Les acteurs de la branche se sont mis d'accord sur une adaptation des usages commerciaux et des conditions de prise en charge des pommes de terre de transformation.

### **Conditions de prise en charge assouplies pour les pommes de terre de transformation**

Les adaptations suivantes ont été notamment apportées pour les pommes de terre de transformation :

- » Les dégâts causés par les limaces et les souris, les dommages mécaniques ainsi que les tubercules difformes seront dorénavant évalués à la réception de la marchandise, mais ne feront plus l'objet de déductions.
- » Pour la transformation directe en chips et en frites, la gale bosselée et la gale profonde ne feront plus l'objet de déductions. Pour la transformation directe en chips, les cœurs creux ne feront pas non plus l'objet de déductions.
- » Pour les pommes de terre à chips (marchandise de stock), les défauts sont divisés par quatre pour le cœur creux.
- » Les déductions de poids ne sont désormais effectuées qu'à partir d'un taux de défauts de 8% (jusqu'à présent à partir de 5%).
- » Pour les pommes de terre à chips, la tolérance pour les écarts de calibre a été augmentée à 10% (jusqu'à présent 6%).
- » Les déductions pour la présence de terre ont été échelonnées (déduction totale ne s'applique qu'à partir de 4% au lieu de 3%).
- » Pour les pommes de terre à frites, la limite supérieure de calibre est supprimée pour toutes les variétés. Le calibre > 42,5 mm est désormais accepté.

Avec ces adaptations, la branche réagit au plan d'action Food Waste de la Confédération et réduit de manière significative les pertes de denrées alimentaires grâce à des mesures concrètes. Ces modifications apportent en outre des avantages monétaires aux agriculteurs, ce qui rend la culture de la pomme de terre de transformation plus attrayante. L'assouplissement des conditions de prise en charge doit également permettre d'atténuer l'augmentation des coûts de production des producteurs de pommes de terre, principalement en raison de la hausse des prix des plants. Pour les entreprises industrielles, les adaptations des conditions de prise en charge entraînent des dépenses supplémentaires.

Les pommes de terre de transformation présentant beaucoup de gale et/ou des tubercules à cœur creux doivent, si possible et en accord avec l'acheteur, être livrées à la transformation immédiate.

### **Les fourchettes de prix et les prix fixes restent inchangés**

En ce qui concerne les prix, les acteurs de la branche se sont mis d'accord, tant pour les pommes de terre conventionnelles que pour les pommes de terre bio, sur le maintien des fourchettes de prix moyennes actuelles ainsi que des prix fixes. Pour les pommes de terre de transformation, le système des prix fixes introduit l'année dernière a fait ses preuves, raison pour laquelle il est reconduit.

Le prix indicatif effectif à la production est calculé fin août sur la base des fourchettes de prix moyennes fixées. Les résultats du recensement de rendements de swisspatat ainsi que la demande de pommes de terre constituent comme toujours la base de ce calcul. Les segments pour lesquels des prix fixes sont appliqués constituent une exception à ce calcul.

Vous trouverez les fourchettes moyennes de prix et les prix fixes 2025 détaillés dans les tableaux ci-après.

**Contact pour les questions** : *swisspatat, Christian Bucher, bucher@swisspatat.ch, 031 385 36 50*

	Variété	Prix indicatif à la production*			Fourchette moyenne de prix	
		2022	2023	2024	2024	2025
Chair ferme	Annabelle	58.75	60.00	57.45	54.00	54.00
	Ballerina	58.75	60.00	57.45	54.00	54.00
	Charlotte	58.75	60.00	57.45	54.00	54.00
	Ditta	58.75	60.00	57.45	54.00	54.00
	Emanuelle			57.45	54.00	54.00
	Erika	58.75	60.00	57.45	54.00	54.00
	Lucera	58.75	60.00	57.45	54.00	54.00
	Queen Anne	58.75	60.00	57.45	54.00	54.00
	Simonetta			57.45	54.00	54.00
	Sunshine	58.75	60.00	57.45	54.00	54.00
	Venezia	58.75	60.00	57.45	54.00	54.00
	Vitabella	58.75	60.00	57.45	54.00	54.00
Chair farineuse	Acoustic		55.25	53.45	49.70	49.70
	Agria Table	45.40	48.75	51.45	= Agria Ind.	= Agria Ind.
	Belmonda	55.35	55.25	53.45	49.70	49.70
	Concordia	55.35	55.25	53.45	49.70	49.70
	Désirée	50.80	51.30	51.30	45.15	49.70
	Jelly	55.35	55.25	53.45	49.70	49.70
	Laura	55.35	55.25	53.45	49.70	49.70
	Sound					49.70
	Victoria	55.35	55.25	53.45	49.70	49.70
	Variété	Prix indicatif à la production*			Prix fixes	
		2022	2023	2024	2024	2025
Frites	Agria Industrie	45.40	48.75	51.45	51.45	51.45
	Fontane	43.75	48.20	49.20	49.20	49.20
	Innovator	45.50	48.00	48.50	48.50	48.50
	Ivory Russet	45.30	48.50	49.00	49.00	49.00
	Lady Jane					50.80
	Markies	45.35	48.80	50.80	50.80	50.80
Chips	Austin			51.65	51.65	51.65
	Beyonce					55.75
	Lady Claire	49.20	56.30	58.80	58.80	58.80
	Lady Rosetta	42.90	47.65	51.65	51.65	51.65
	Pirol	48.15	53.75	55.75	55.75	55.75
	SH C 1010	46.80	52.45	52.95	52.95	52.95
	Sorentina	48.70	54.75	58.75	58.75	58.75
	Thalessa	48.80	54.00	58.00	58.00	58.00
	Verdi	53.15	58.25	59.75	59.75	59.75
Prix spéciaux	Raclettes Industrie	36.50	36.50	36.50	36.50	36.50
	Tri au champs et sommaire Transformation	28.30	30.40	62.5% Sortenpreis	62.5% Sortenpreis	70% Sortenpreis
	Transformation immédiate Tri au champs et sommaire	26.20	28.40	31.90	31.90	31.90
	Transformation immédiate Chips	42.90	47.65	51.65	51.65	51.65
	Transformation immédiate triée	37.20	43.00	46.50	46.50	46.50
Essais variétaux	Variétés d'essai consommation					= Ditta
	Variétés d'essai chips					= Pirol
	Variétés d'essai frites					= Markies
	Variétés d'essai frites précoces					50.00

\* Y compris contribution supplémentaire de la branche de CHF 0.15 / 100 kg pour les variétés de table (Annabelle à Victoria) et Agria

Fourchette de prix pdt à consommer: +/- Fr. 6.00

	Variété	Prix indicatif à la production BIO *			Fourchette moyenne de prix BIO	
		2022	2023	2024	2024	2025
Chair ferme	Annabelle	89.35	102.00	104.15	98.00	98.00
	Ballerina	89.35	102.00	104.15	98.00	98.00
	Charlotte	89.35	102.00	104.15	98.00	98.00
	Ditta	89.35	102.00	104.15	98.00	98.00
	Emanuelle			104.15	98.00	98.00
	Erika	89.35	102.00	104.15	98.00	98.00
	Lucera	89.35	102.00	104.15	98.00	98.00
	Queen Anne	89.35	102.00	104.15	98.00	98.00
	Simonetta			104.15	98.00	98.00
	Sunshine	89.35	102.00	104.15	98.00	98.00
	Venezia	89.35	102.00	104.15	98.00	98.00
Vitabella	89.35	102.00	104.15	98.00	98.00	
Chair farineuse	Acoustic		102.00	104.15	98.00	98.00
	Agria Table	86.45	102.00	104.15	98.00	98.00
	Belmonda	86.45	102.00	104.15	98.00	98.00
	Concordia	86.45	102.00	104.15	98.00	98.00
	Désirée	86.45	102.00	104.15	98.00	98.00
	Jelly	86.45	102.00	104.15	98.00	98.00
	Laura	86.45	102.00	104.15	98.00	98.00
	Sound					98.00
	Victoria	86.45	102.00	104.15	98.00	98.00
	Variété	Prix indicatif à la production BIO *			Prix fixes BIO	
		2022	2023	2024	2024	2025
Transformation	Agria Industrie	82.50	85.80	88.00	88.00	88.00
	Markies	87.50	92.40	94.00	94.00	94.00
	Lady Rosetta	79.00	83.90	85.00	85.00	85.00
	Hermes	81.00	84.40	86.00	86.00	86.00
	Chips, autres variétés	89.00	92.40	94.00	94.00	94.00
	Transformation immédiate triée	79.00	80.75	82.00	82.00	82.00

\* Y compris contribution supplémentaire de la branche de CHF 0.15 / 100 kg pour les variétés de table (Annabelle à Victoria) et Agria

Fourchette de prix pdt à consommer BIO: +/- Fr. 6.00